

Département de Meurthe-et-Moselle



COMMUNE DE CUTRY

REVISION DU **P**LAN D'**O**CCUPATION
DES **S**OLS ET TRANSFORMATION EN
PLAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

ORIENTATION D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

C

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Municipal
en date du

approuvant

la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa
transformation en Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE



OAP « Au heure »



Le site est concerné par une problématique liée aux eaux de ruissellement. Le projet devra la prendre en compte.

- Voirie à double sens à créer
- Voirie potentielle pour raccorder le quartier vers de futurs espaces à développer. Le projet devra permettre cette réalisation.
- Chemin à conserver
- Chemin piéton à créer
- Créer un espace tampon (plantations...) entre les futures constructions et les cultures limitrophes. Cet espace comprendra le futur chemin.
- Espace dédié à un village senior. Il pourra comprendre un local public lié à l'animation du village senior.
- Espace de rencontre à aménager de manière paysagère
- Arrêt de bus TAD préexistant

Le programme défini devra être respecté, toutefois, les principes d'aménagement ne sont pas figés et pourront être adaptés en fonction du projet (positionnement de la rue de desserte et de l'espace de rencontre...).

Densité minimal brute : 15 logements à l'hectare
 Nombre de logements : 15 logements minimum à prévoir

OAP « Canton de la Chapelle »



↔ Voirie à double sens ponctuée de plusieurs poches de stationnement. L'espace de retournement à créer en extrémité de la voirie est à aménager de manière paysagère. L'emplacement schématique de la voirie permet de desservir les futurs logements par l'Est et privilégie les espaces de jardins et les pièces de vie des logements au Sud-Ouest. Toutefois l'emplacement de la voirie peut être modifié dans la mesure où l'agencement des constructions favorise la convivialité au sein du village senior.

○ Conserver l'ambiance intimiste autour de la Chapelle

↔... Voirie potentielle pour raccorder le quartier vers les quartiers existants ou vers de futurs espaces à développer

↔ Chemin à conserver

↔... Chemin piéton à conserver et à prolonger pour rejoindre la ruelle de la chapelle

~ Conserver ou prolonger les haies le long du futur chemin afin de créer un espace tampon avec les jardins et cultures limitrophes

■ Espace dévolu à un village senior

■ Local public lié à l'animation du village senior. Sa situation en entrée du village senior marque un repère, cependant en fonction du projet, il peut être situé ailleurs sur le site.


■ Zone préservée en jardins à l'arrière des logements


Densité minimale brute : 15 logements à l'hectare

Nombre de logements : 13 logements minimum à prévoir

OAP - Près de Vaux



 Espace dévolu à de l'habitat s'adaptant à la forme urbaine du quartier préexistant (volumes des constructions, recul par rapport à l'espace public...)

 Zone tampon à aménager par des haies épaisses afin de former un filtre entre les parcelles habitées et les espaces agricoles cultivés

Densité minimale brute : 15 logements à l'hectare


Nombre de logements : 10 logements minimum à prévoir


OAP finale - Entrée de ville et cimetière




 Parking à créer d'une trentaine de places

 Accès piéton à aménager

 Espace tampon composé de murs en pierres sèches, haies, arbustes et quelques arbres afin d'intégrer le parking dans le paysage et atténuer la visibilité sur les véhicules stationnés

 Espace dédié à l'extension du cimetière

 Aménagement paysager en prairie à réaliser

OAP « Jumines »



..... Alignement des nouvelles façades sur rue aux façades sur rue situées à proximité. Cela permettra de conserver une structuration de la voirie et préserver la forme urbaine actuelle

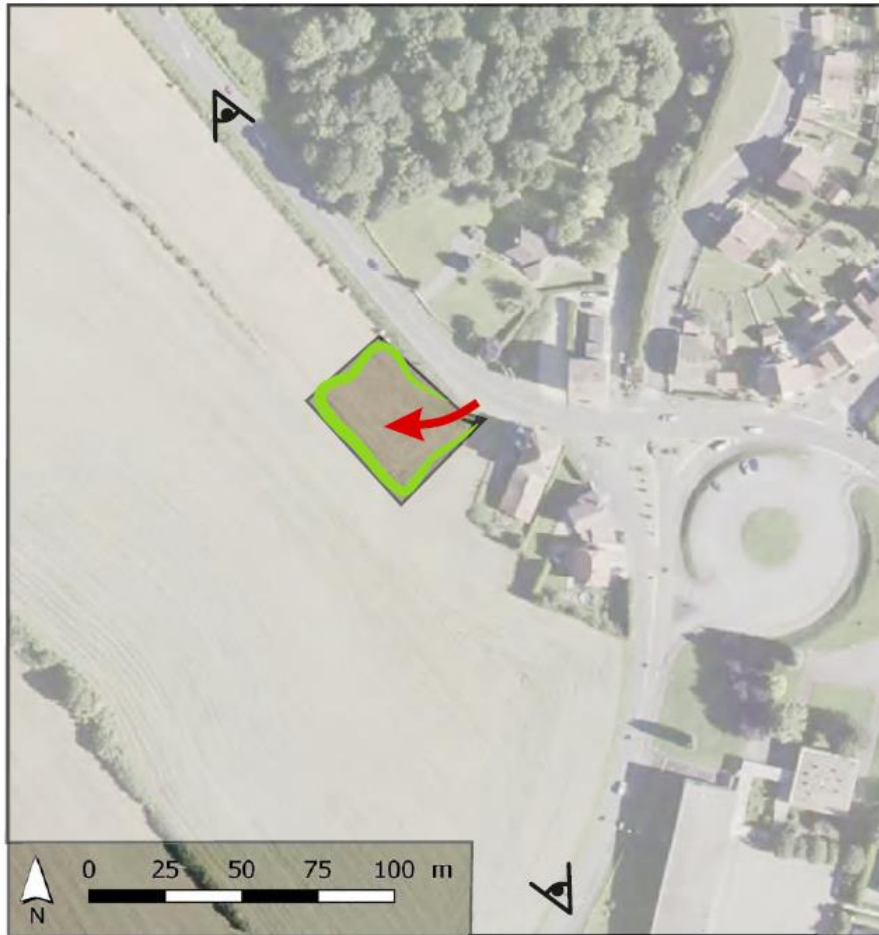
~~~~~ Créer une transition paysagère (haies, fonds de parcelles pré-plantés...) entre les futurs espaces construits et les espaces agricoles limitrophes




■ Espace dédié à de l'habitat mixte

Densité minimale brute : 9 logements à l'hectare

Nombre de logements : 6 logements minimum à prévoir

# Espace dédié aux Gens du voyage



-  Accès au terrain
-  Espace tampon composé de haies et arbustes afin de créer un filtre entre les espaces habités et les espaces agricoles et intégrer la zone dans le paysage
-  Point de vue sur le site à prendre en compte pour la réalisation des haies